

Le Plan Local d'Urbanisme : qu'est-ce que c'est ?

Le PLU est un document d'urbanisme qui régit le droit des sols, c'est-à-dire les possibilités de construire (hauteur, surface, type de construction,...) sur l'ensemble du territoire communal. **Il définit la stratégie de développement de notre commune à moyen et long terme** et doit permettre de procéder aux ajustements nécessaires du point de vue de l'urbanisme pour affirmer durablement le cadre de vie et le dynamisme de Mornant.

Glossaire :

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

DTA : Directive territoriale d'aménagement

PADD : Projet d'Aménagement et de Développement durable

PPA : Personnes Publiques Associées

Un cadre réglementaire contraignant

Parce que les grandes orientations du développement de Mornant ne peuvent être prises sans considérer les territoires dans lesquels la ville s'inscrit (le Pays Mornantais et la région lyonnaise notamment), le PLU est soumis à un grand nombre de contraintes imposées par le Département, la Région, et l'Etat. **Les marges de manoeuvre sont donc limitées.**

Document de référence pour le territoire communal, le PLU doit ainsi respecter les principes de nombreux autres documents s'appliquant sur le territoire mornantais :

Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) impose :

- un nombre de logements neufs limité à 488 jusqu'en 2022 dont 25% de logements sociaux
- la réduction des zones constructibles
- de densifier la ville : concept de « Village Densifié » (entre 30 et 40 logements à l'hectare)

Directive territoriale d'aménagement (DTA)

- protéger les espaces naturels et agricoles (trame verte et bleue, corridor biologique,...)

DTA

SCOT

PLU

Quel est son contenu ?

le rapport de présentation :

Il s'agit d'un diagnostic du territoire recensant l'ensemble des caractéristiques communales (démographie, économie, environnement,...).

Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) :

Ce document est l'expression de la stratégie et de la politique de développement de la commune.

Le plan de zonage et le règlement :

Le territoire communal est scindé en différentes zones sur lesquelles des règles d'urbanisation s'appliquent.

Les annexes :

Elles référencent l'ensemble des réglementations spécifiques concernant certains espaces particuliers par rapport à des thématiques (assainissement, espace naturel,...).

Une démarche concertée...

La Concertation...

c'est une méthode

dans la gestion, la réalisation et le suivi d'un projet !

A l'occasion de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune, **la ville a souhaité associer les Mornantais, les acteurs du monde professionnel, associatif et institutionnel.**

La concertation, telle qu'elle s'accomplit aujourd'hui, doit permettre d'identifier les attentes de la population et de bâtir avec les acteurs et les bénéficiaires des futurs projets municipaux.

Pour rester informé de l'actualité de la concertation et de l'évolution du Plan Local d'Urbanisme connectez vous sur le site www.ville-mornant.fr.

Où en est-on ?

» septembre 2008 à l'été 2010

- Lancement de la révision du PLU
- Définition des objectifs
- Démarrage des études
- Réunion publique de présentation du PADD
- Débat en Conseil Municipal

» juillet 2010 à novembre 2011

- Etude sur le règlement et le zonage

» octobre 2011 à février 2012

- Point info PLU sur le marché
- Organisation des « Rencontres thématiques »
- Réunions d'information de secteurs
- Rencontre avec les Personnes Publiques Associées
- Réunion publique plénière
- Phase d'arrêt du projet

» Printemps 2012

- Consultation des PPA
- Enquête publique
- Bilan de concertation

» Automne 2012

- Approbation du nouveau PLU

